

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA TOUQUES

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit novembre à dix-huit heure trente, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin de la Touques, s'est réuni dans la salle des fêtes de LE MESNIL-GUILLAUME, sur la convocation de son Président.

Date de séance : 28/11/2022	
Date de convocation : 23/11/2022	
Nombre de délégués :	30
Ayant pris part au vote :	21
Procuration :	00
Présents :	21
Absents excusés :	05
Absents :	04
Secrétaire de séance : M. François ROUMIER	

Présents (21) : DUTOT Alain, GERVAIS Guy (ainsi que son suppléant Didier FONTAINE), MIGNOT Alain, LEROY Isabelle, POUTEAU Denis, GIVONE Maxime, HIEAUX Françoise, RENAUDIN Mickaël, MAURESA Stéphane, PEDRONO François, BRIERE Patrice, COTHIER Florence, DESHAYES Yves, POTTIER David, BARDEAU Emmanuel, ROUMIER François, BIGNON Christophe, ALLAIN André, ENOS Jacques, JOUBET Jean-Nicolas, CAPON Jean-Pierre.

Absents excusés (05): DESMONTS Jean-René, SOETAERT Philippe, AUNAY Marc, FESQUET Christelle, ROUSSELIN Gérard.

Absents (04) : Régine CURZYDLO, MARIE Jacques, CHEVALLIER Michel, LEMONNIER Yves.

Pouvoir (00) :

Etaient également présents, Cédric GAHERY (technicien de rivière), Fabien MARIE (chargé de mission), Tiphaine MORIN (secrétaire), et M. Jean-Jacques MARTIN (Conseiller aux Décideurs Locaux -Trésorerie Lisieux Intercom).

DELIBERATION 2022/14

Objet : REVENTE DE PARCELLES SUR LE SITE DE LA FROMAGERIE DE SAINT-DESIR

Préalablement aux travaux de restauration de la continuité écologique sur le site de l'ancienne fromagerie de Saint-Désir, le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Touques a acquis les parcelles AE227 et AE228 à Saint-Désir, par acte notarié du 11 juin 2020 (faisant suite à la délibération n°2019/09 du 29 avril 2019).

Les travaux étant terminés, et conformément aux accords avec les riverains du site souhaitant conserver un accès au ruisseau du Cirieux, il convient d'assurer la « rétrocession des délaissés » formés par le déplacement du cours d'eau.

Sont concernées les parcelles suivantes, détaillées au plan annexé (leurs contenances mentionnées en ares et centiares) :

- AE243 (3ca),
- AE232 (4ca),
- AE233 (11ca),
- AE244 (18ca),
- AE247 (25ca),
- AE234 (77ca),
- AE248 (77ca),
- AE235 (4a71ca).

Le prix de vente est fixé à un euro symbolique pour chaque acquéreur, quels que soient le nombre et la contenance des parcelles vendues.

Le SMBVT prend à sa charge les frais d'actes.

Un rappel des conditions mentionnées à la délibération n°2021/11 du 29 novembre 2021 sera fait dans chaque acte de vente.

Pour précision, les parcelles AE242 (12ca) et AE231 (11ca) ne font pas l'objet de rétrocessions, conformément aux discussions avec les propriétaires concernés, restant ainsi propriété du SMBVT.

VU le plan parcellaire transmis par la société ABAC-GEO le 27 octobre 2022, ci-annexé ;

CONSIDERANT les engagements pris auprès des riverains du Cirieux ;

Après discussion, le Comité Syndical,

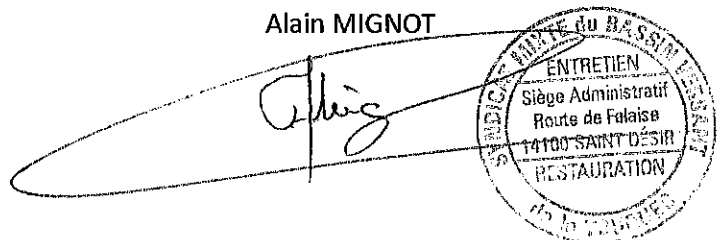
ACCEPTTE la vente des terrains concernés dans les conditions précédemment exposées,

CHARGE Monsieur le Président de la mise en œuvre de cette décision

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Président
Alain MIGNOT



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Alain Mignot', written over a circular official stamp. The stamp is from the 'COMITÉ SYNDICAL DU BASSIN D'ALBI' and contains the following text: 'ENTRETIEN', 'Siège Administratif', 'Route de Falaise', '14100 SAINT-DÉSIR', and 'RESTAURATION'. The stamp also includes the number '14' at the bottom.